

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2012352CS0404**

Comité Syndical du 17 décembre 2012

Date de convocation : 6 décembre 2012

Date d'affichage : 17 décembre 2012

OBJET : Budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013.

L'an deux mille douze, le dix-sept du mois de décembre à 10 heures, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	64
Nombre de procurations au moment du vote :	5

(*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

Le Président

Rappelle :

- Que le 5 novembre 2012, le Comité Syndical a procédé au débat d'orientations budgétaires pour le budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 et en a pris acte.

Demande :

A Monsieur GOUEDO, Directeur Général du SDEG 16, de présenter le projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 qui a été adressé dans son intégralité aux membres du Comité Syndical, titulaires et suppléants, avec les convocations pour la présente réunion.

Monsieur GOUEDO donne lecture du projet de budget, par chapitre, dans l'ordre suivant : dépenses et recettes de la section de fonctionnement, puis dépenses et recettes de la section d'investissement.

L'état récapitulatif du projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 est le suivant :

	Dépenses	Recettes	Différence
Fonctionnement	99 157,48	99 157,48	0,00
Investissement	15 809 723,36	15 809 723,36	0,00
Totaux	15 908 880,84	15 908 880,84	0,00

Il est rappelé que :

- conformément aux opérations d'investissement prévues au projet de budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 du SDEG 16, il sera nécessaire, si le budget est voté tel que proposé, d'emprunter : 11 093 968 €. Ce montant évoluera au gré des décisions modificatives.
- Qu'il ne sera pas obligatoire de mobiliser cette somme en une seule fois ; sa réalisation pourra être échelonnée durant l'année 2013, voire les années suivantes, selon les besoins de financement liés à l'avancement des travaux et ce, jusqu'au solde de ceux-ci.
- Qu'en application de l'article 18.1 des statuts du SDEG 16 et de la délibération du Comité Syndical n° 2008CS014 du 23 mai 2008, le Président a délégué pour procéder à la réalisation des emprunts prévus au budget, négocier et passer, à cet effet, les actes nécessaires.

A l'issue de la présentation, aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013, chapitre par chapitre.

Le vote du Comité Syndical est le suivant :

- **Dépenses de fonctionnement :**
 - Chapitre 011 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 012 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 66 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - **Dépenses totales de fonctionnement d'un montant de 99 157,48 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **Recettes de fonctionnement :**
 - Chapitre 74 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 76 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - **Recettes totales de fonctionnement d'un montant de 99 157,48 € : unanimité**(*aucune abstention*)
- **La section de fonctionnement du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 est adoptée.**
- **Dépenses d'investissement :**
 - Chapitre 23 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - **Dépenses totales d'investissement d'un montant de 15 809 723,36 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **Recettes d'investissement :**
 - Chapitre 13 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 16 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - Chapitre 27 : **unanimité** (*aucune abstention*)
 - **Recettes totales d'investissement d'un montant de 15 809 723,36 € : unanimité**(*aucune abstention*).
- **La section d'investissement du budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 est adoptée.**
- **Le budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013 est adopté à l'unanimité pour un montant total en dépenses de 15 908 880,84 euros et en recettes de 15 908 880,84 euros.**
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération à laquelle est joint le budget primitif annexe « Très Haut Débit » 2013.